

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 02026 RC déposée le 6 janvier 2023 M. NOUGBARE Kambatib, profession : Etudiant demeurant en France et domicilié en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 32a 51ca, situé à Tchalou connu sous le nom de Kamboussa-Gbamfou, commune de Blitta et borné au Nord par les propriétés KPALOU Oukountnme et la propriété KOURASSAMA Akotia, à l'Est par les propriétés WALLA Tchilalo Sylvie et NOUNGBARE L'Fannam, au Sud par la Rue KAMBOUSSA KAZA, à l'Ouest par la propriété KPALOU Oukountnme

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02027 RC déposée le 6 février 2023 Mme NOUGBARE L'Fannam, profession : Etudiante demeurant en France et domiciliée en France, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 03a 31ca, situé à Tchalou connu sous le nom de Kamboussa-Gbamfou, commune de Blitta et borné au Nord par la propriété WALLA Tchilalo Sylvie, au Sud par la Rue KAMBOUSSA - KAZA de 20m, à l'Est par la propriété KPALOU Oukountnme, à l'Ouest par la propriété NOUNGBARE Kampatib.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02028 RC déposée le 6 février 2023 M. BEKPOLI Essozenam, profession : Etudiant demeurant en France et domicilié en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20ha 05a 83ca, situé à Tchalou connu sous le nom de Kamboussa-Gbamfou, commune de Blitta et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KPALOU Oukountnme, au Sud par la Rue KAMOOUSSA-KAZA de 20m, à l'Est par la propriété NOUNGBARE Kampatib.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02029 RC déposée le 6 février 2023 Mme WALLA Tchilalo Sylvie, profession : Etudiante demeurant en France et domiciliée en France, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 03 78ca, situé à Tchalou connu sous le nom de Kamboussa-Gbamfou, commune de Blitta et borné au Nord, à l'Est par la propriété KPALOU Oukountnme, au Sud par la propriété NOUNGBARE L'Fannam, l'Ouest par la propriété NOUNGBARE Kampatib.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02030 RC déposée le 7 février 2023 M. OWIRI Ikpadon, profession : Agent de Douane demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47a 12ca, situé à Kparatao connu sous le nom de Yelivo, commune de Tchaoudjo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété YELIVO, à l'Ouest par la Route YELIVO-BONANGANA de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02031 RC déposée le 7 février 2023 M. DADJO Soukouna, profession : médecin demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 09ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Tchawanda, commune de Tchaoudjo et borné au Nord, à l'Ouest par une Rue non dénommée de 12m, à l'Est par la propriété OURO-TAGBA, au Sud par la propriété AMBARKA Eboulayima.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02032 RC déposée le 8 février 2023 M. EREOU Tagba Magnouyarou, profession : Etudiant demeurant en France et domicilié en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 44a 11ca, situé à Tchalou connu sous le nom de Kamboussa-Gbamfou, commune de Blitta et borné au Nord par la Rue KAMBOUSSA-KAZA de 20m, à l'Est, à l'Ouest et au Sud par la propriété KPALOU Oukountnme.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02033 RC déposée le 9 février 2023 M. DALOU Maléki, profession : Etudiant demeurant à kara et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10ha 09a 52ca, situé à Blitta connu sous le nom de Tchaloude , commune de Blitta1 et borné au Nord par la propriété GOMINA, au Sud , à l'Est et à l'Ouest par la propriété LINITE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02034 RC déposée le 9 février 2023 M. GBODZO Kodzo Mawuli, profession : Inspecteur des Impôts demeurant à Lomé et domicilié à Akato, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Tchamba connu sous le nom de Mag'Djiwa, commune de Tchamba 1 et borné au Nord par une Rue de 14m, à l'Ouest par une Rue de 20m, à l'Ouest et au Sud par la propriété DIGBEREKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02035 RC déposée le 10 février 2023 Mme BAKAKOA Laguebala, profession : Enseignante demeurant à Lomé et domiciliée à Agoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Komah connu sous le nom de Assomption, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété OURO-TAGBA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02036 RC déposée le 13 février 2023 M. RAGOJENA BANABAYA Baguema, profession : Retraite de l'otr demeurant à Amadhome et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 63ca, situé à Tchébébé connu sous le nom de Djoulamegou, commune de Sotouboua3 et borné au Nord par la Route KAZABOUA-TCHEBEBE de 30m au Sud et à l'Est par la propriété TAKATI Michel Palouki, à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02037 RC déposée le 13 février 2023 M. ALI ATTI Bi-Aye-Foh, profession : Directeur de Société demeurant à Agoé Kitsidjan et domicilié à Agoé Kitsidjan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 68ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Akamadé-Tchakpaladè, commune de Tchaoudjo et borné au Nord par une ruelle non dénommée de 6m, au Sud et à l'Est par la propriété AYEVA OURO-AKPO Ninikèrengue, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02038 RC déposée le 13 février 2023 M. OURO-SAMA Mohamed Sad, profession : Statisticien demeurant à lomé et domicilié à lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80ha 64a 27ca, situé à Amaïdè Nima connu sous le nom de Kodjokadè, commune de Tchaoudjo et borné au Nord et à l'Ouest par la Rivière BOLI, au Sud par la propriété ALI Ouro-Koura, à l'Est par la propriété ISSA SAMAROU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02039 RC déposée le 14 février 2023 M. TAKILI Kiyakoutili, profession : Revendeur demeurant à Adjengré et domicilié à Adjengré, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52a 54ca, situé à Aouda connu sous le nom de Babadé, commune de Sotouboua2 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ALITI, au Sud par une non dénommée de 14m, à l'Est par la Route Nationale N°1 de 70m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02040 RC déposée le 15 février 2023 M. BALI Abalo, profession : Electricien industriel demeurant à Légbassito et domicilié à Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 96ca, situé à Tchébébé connu sous le nom de Fondah, commune de Sotouboua3 et borné au Nord et à l'Est par la propriété KOTOKOLI, à l'Ouest par la Route Nationale N°1 de 70m et au Sud par une rue en projet de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02041 RC déposée le 15 février 2023 M. PASSOLI Abelim, profession : Ingénieur Génie Civil demeurant à Agoé Assiyéyè et domicilié à Agoé Assiyéyè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en trois parcelles A, B et C la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5ha 17a 34ca, situé à Adjengré connu sous le nom de Dalanda, commune de Sotouboua et borné PARCELLE A : au Nord par Les propriétés KILI et PASSOLI, à l'Est par la ligne de Haute Tension de 48m, au Sud et à l'Ouest par la propriété TANI. PARCELLE B : au Nord par la propriété PASSOLI, au Sud par la propriété TANI, à l'Est par la Route Nationale N°1 de 70m, à l'Ouest par la ligne de haute tension de 48m. PARCELLE C : au Nord par la propriété WALLA, au Sud par la propriété TANI, à l'Est par la propriété BIGNOZI, à l'Ouest par la Route Nationale N°1 de 70m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02042RC déposée le 17 février 2023 M. BOURAI Touré, profession : Sans profession demeurant à Agoé-lycée et domicilié à Agoé-lycée, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38a 60ca, situé à komah connu sous le nom de kouloundè, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et à l'Est par une rue non dénommée de 12m, au Sud par une rue non dénommée de 10m, à l'Ouest par la propriété OURO-ATOKOU Sakibou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02043 RC déposée le 17 février 2023 M. TOUTABIZI Adjanakou, profession : consultant commercial demeurant à lomé et domicilié à lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 89ca 98a, situé à kpanyalam connu sous le nom de Tchakpaladè, commune de Tchaoudjo et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SONHAYE Alourou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02044 RC déposée le 17 février 2023 Mme RADJI Sifaou, profession : Revendeuse demeurant à kouloundé et domiciliée à sokodé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 92ca, situé à sokodé connu sous le nom de kouloundé, commune de Tchaoudjo et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, à l'Est et au Sud par la propriété de la Collectivité Kouloundé, à l'Ouest par la propriété de RADJI Safiou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02045 RC déposée le 17 février 2023 Mme DJIDA Abina, profession : Ménagère demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 75ca, situé à Blitta connu sous le nom de Blitta-village, commune de Blitta et borné au Nord et à l'Est par une rue de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AWESSIM.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02046 RC déposée le 17 février 2023 Mme DJIDA Abina, profession : Ménagère demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Blitta connu sous le nom de Blitta-village, commune de Blitta et borné au Nord et à l'Est par la propriété AWESSIM, au Sud et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02047 RC déposée le 17 février 2023 Mme DJIDA Abina, profession : Ménagère demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Blitta connu sous le nom de Blitta-village, commune de Blitta et borné au Nord par une rue 16m, l'Est par une rue de 20m, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest la propriété AWESSIM.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02048 RC déposée le 17 février 2023 M. AKPACA Kossivi, profession : Inspecteur Education Nationale demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 0a 61ca, situé à Blitta connu sous le nom de blitta-Village, commune de Blitta et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SIMDEYELE, à l'Est par une rue 12m, au Sud par une rue 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.